



Conditions Générales de Vente d'un Véhicule aux Enchères Publiques

VPauto propose au client souhaitant vendre son véhicule d'occasion d'obtenir une estimation gratuite grâce à un lien internet sur le site www.vpauto.fr et d'organiser la vente de ce véhicule aux enchères publiques.

1. Vente aux enchères :

VPauto propose à son client la Vente aux Enchères de son véhicule.

Les informations et détails concernant la vente aux enchères sont disponibles sur le site VPAuto.fr rubrique « vendre son auto »

En acceptant les présentes Conditions Générales de Ventes, le Client Vendeur reconnaît être informé des modalités de vente et de règlement de son véhicule.

2. Estimation du prix du véhicule :

Le client vendeur saisit en ligne sur le site www.vpauto.fr les caractéristiques complètes de son véhicule, notamment un descriptif de son état mécanique et carrosserie. Il fournit une copie des documents demandés.

Cette estimation, donnée à titre indicatif est valable 14 jours et n'engage pas VPauto sur le prix à régler.

Un contrôle du véhicule, à la demande de VPauto, sera réalisé afin de valider l'estimation initiale.

3. Contrôle du véhicule :

Chaque véhicule est soumis à un contrôle :

- Contrôle Technique réglementaire obligatoire pour les véhicules âgés de 45 mois et plus.
- « Bilan Expert » pour les véhicules âgés de moins de 45 mois.

Pour effectuer ce Contrôle Technique ou « Bilan Expert », le client vendeur doit, sur rendez-vous pris préalablement avec VPauto, déposer son véhicule sur l'un des sites de vente de VPauto:

56 Caudan (Lorient), 44 Vertou (Nantes), 76 Anceaumeville (Rouen) ou 69 Colombier Saugnieu (Lyon).

4. Validation de l'Estimation :

Le résultat du Contrôle Technique ou « Bilan Expert » permettra à VPauto:

- a) Soit de valider son estimation initiale

Cette estimation devient alors le « Prix de Réserve »

Le véhicule reste sur le site de VPauto pour préparation et mise en vente.

- b) Soit de revoir son estimation, si des défauts considérés comme importants par VPauto sont mis en évidence lors du contrôle ou Bilan Expert. Une nouvelle estimation sera alors proposée au client vendeur.

5. Prix de réserve :

Le prix de réserve est le montant que VPauto devra à **minima** régler au client vendeur.

- a) En cas d'accord sur le prix de réserve, le client vendeur et VPauto signent conjointement un Mandat de Vente qui confirme l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générale de Vente.
- b) En cas de défaut d'accord sur le « prix de réserve » suite à la révision de l'estimation, le Contrôle Technique ou le « Bilan Expert » sera à la charge exclusive du client vendeur (90 € TTC valeur 2018, révisable sans préavis).

6. Responsabilités du client vendeur :

Le client vendeur engage sa responsabilité sur l'état du bien qu'il vend :

Il s'engage à ne dissimuler aucune information susceptible d'induire en erreur un acquéreur et doit déclarer tout accident qu'aurait pu subir le véhicule, de même que les éventuelles anomalies de fonctionnements mécaniques, électriques, électroniques.

Le client vendeur doit également déclarer la provenance du véhicule (Pays d'origine), si ce dernier est issu d'un achat hors de France.

Le client reconnaît être le propriétaire du véhicule et posséder un certificat d'immatriculation valide, à son nom depuis au moins six mois.

7. Obligations du client vendeur :

Lorsque le client donne son accord pour vendre son véhicule, il signe un **mandat de vente** qui vaut acceptation des conditions générales de vente. Il remet à VPauto :

- L'original de la carte grise.
- Un certificat de non gage (cf. www.vpauto.fr rubrique VPauto / Certificats de non gage) ayant moins de 3 jours*.
- Les documents afférents à l'entretien du véhicule (factures, carnet d'entretien et de garantie)
- Le double des clés.
- Sa pièce d'identité valide (CNI/Passeport).
- L'attestation d'assurance du véhicule.
- Un RIB à son nom.

**En cas de véhicule gagé, le client vendeur devra préalablement à la mise en vente, obtenir à ses frais, la levée de gage.*

8. Ventes et paiement du prix par VPauto :

A compter de la signature du mandat de vente, VPauto organisera le passage du véhicule sur 3 sessions de vente (physique et électronique). Le prix de vente indiqué notamment sur le site internet, correspond au prix d'adjudication majoré des frais à la charge de l'acheteur. Ce prix ne constitue pas le prix à régler au vendeur. Le prix minima de vente du véhicule est le prix de réserve.

Si le véhicule est vendu, VPauto réglera au vendeur le prix d'adjudication sous 5 jours. Si le véhicule n'est pas adjugé à l'issue de deux sessions de vente, VPauto conseillera au client vendeur un nouveau prix de réserve ajusté au prix du marché. En cas d'invendu après trois sessions de vente, le client vendeur pourra récupérer son véhicule en s'acquittant de frais de dossiers et de contrôle d'un montant de 120 € TTC.

9. Paiement :

VPauto procédera au paiement exclusivement au nom du propriétaire du véhicule et du titulaire du certificat d'immatriculation par virement sur le compte bancaire de celui-ci.